

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CANOURGUE
DU 26 FÉVRIER 2020**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019

**Observations
D2020-001**

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUICHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2020.

Les membres de l'opposition font remarquer que des erreurs sont présentes au compte-rendu, elles ont au nombre de 3 et souhaitent que celles-ci soient portées au Registre des délibérations, à savoir :

- Concernant la maison Géniez, les membres de l'opposition ont simplement autorisé la mairie à rechercher d'autres acquéreurs potentiels et ont demandé si une estimation pouvait être faite notamment avec la SAFER.
- Concernant le Pumptrack, les membres de l'opposition mettent en cause le portage du Pumptrack sur le site à proximité de la crèche par M. Jean FABRE. Monsieur Jean FABRE précise qu'il a porté le projet et qu'il n'était pas opposé à l'implantation sur tel ou tel site mais que le désavantage du site à proximité de la crèche est, qu'il pouvait être constructible, et peut-être accueillir d'autres équipements.
- Concernant la tarification de l'eau, les membres de l'opposition souhaitent préciser qu'ils se sont abstenus et n'ont pas voté contre en précisant que le vote « contre » était celui de l'an passé. Cette délibération sera rectifiée comme telle et remise au contrôle de légalité pour erreur matérielle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Bernadette ROUSSON et de Messieurs Pascal POQUET et Jérôme ROCHETTE,

Monsieur le Maire prend bonne note des observations portées par la liste d'opposition et demande à Monsieur le Secrétaire Général de bien vouloir faire inscrire ces précisions au Registre des Délibérations de la présente séance.

A la suite de ces explications et précisions, le compte rendu de la séance du 20 décembre 2019 **EST ADOPTÉ.**

**SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
Approbation du Compte Administratif 2019
D2020-002**

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BLANC J., BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUICHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Bernadette ROUSSON demande que soit inversée la présentation des points à l'ordre du jour qui lui semblent plus conformes, à savoir un vote préalable du Compte de Gestion au Compte Administratif.

Monsieur le Maire indique que, à sa connaissance, il n'y a pas d'obligation légale sur ce point et qu'il est d'usage de procéder selon l'ordre prévu, le contrôle de légalité n'ayant d'ailleurs jamais émis aucun avis sur ce sujet.

Madame Bernadette ROUSSON précise qu'elle maintient sa position et votera contre pour tous les comptes financiers présentés lors de cette séance.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019,

En l'absence de Monsieur Jacques BLANC sortis de la salle de réunion, pour ne pas participer ni au débat, ni au vote, en raison de sa fonction de Maire exercée au sein du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,

Par 13 voix POUR, 1 CONTRE (Madame ROUSSON B.) et 2 ABSTENTIONS (Monsieur POQUET P. et ROCHETTE J.),

Madame Bernadette ROUSSON tenant à préciser que son vote CONTRE est motivé par, selon elle, une mauvaise présentation des points de l'ordre du jour dans l'ordre de mise à approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

1°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		86 444,78		197 253,45		283 698,23
Opérations de l'exercice	475 184,35	529 369,82	346 462,77	268 218,51	821 647,12	797 588,33
TOTAUX	475 184,35	615 814,60	346 462,77	465 471,96	821 647,12	1 081 286,56
Résultats de clôture		140 630,25		119 009,19		259 639,44
Restes à réaliser			847 723,58	728 715,01	847 723,58	728 715,01
TOTAUX CUMULES		140 630,25	847 723,58	847 724,20	847 723,58	988 384,45
RESULTATS DEFINITIFS		140 630,25		0,62		140 630,87

3°) **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Approbation du Compte de Gestion 2019

D2020-003

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUICHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix POUR, 1 CONTRE (Madame ROUSSON B.) et 2 ABSTENTIONS (Monsieur POQUET P. et ROCHETTE J.),

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Madame Annette BARET, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
Affectation du Résultat d'Exploitation 2019
D2020-004

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUICHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

STATUANT sur l'affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2019,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de..... 140 630,87 €

à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2018 :**

<u>POUR MÉMOIRE</u> : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	/
RÉSULTAT AU 31/12/19	
EXCÉDENT	140 630,87 €
DÉFICIT	
(A) EXCÉDENT AU 31/12/19	
- Exécution du virement à la section d'investissement	/
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	140 630,87 €
(B) DÉFICIT AU 31/12/19	
- Déficit à reporter	/

CONSTRUCTION D'UN ATELIER À LA BASTIDE
Approbation du Compte Administratif 2019
D2020-005

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BLANC J., BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean FABRE, Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Maire,

En l'absence de Messieurs Jacques BLANC, Maire, et Michel ROUX, Adjoint, sortis de la salle de réunion, pour ne pas participer ni au débat, ni au vote, en raison de leurs fonctions exercées au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Lutte contre les Fléaux Sociaux, locataire de l'Atelier de La Bastide (article L 2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,

Par 13 voix POUR, 1 CONTRE (Madame ROUSSON B.) et 2 ABSTENTIONS (Monsieur POQUET P. et ROCHETTE J.),

1°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		1 428,03	7 945,68		7 945,68	1 428,03
Opérations de l'exercice	7 977,50	36 000,00	25 706,08	11 942,47	33 683,58	47 942,47
TOTAUX	7 977,50	37 428,03	33 651,76	11 942,47	41 629,26	49 370,50
Résultats de clôture		29 450,53	21 709,29		21 709,29	29 450,53
Restes à réaliser			3 996,79		3 996,79	
TOTAUX CUMULES		29 450,53	25 706,08		25 706,08	29 450,53
RESULTATS DEFINITIFS		29 450,53	25 706,08			3 744,45 €

3°) **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CONSTRUCTION D'UN ATELIER À LA BASTIDE

Approbation du Compte de Gestion 2019

D2020-006

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

En l'absence de Messieurs Jacques BLANC, Maire, et Michel ROUX, Adjoint, sortis de la salle de réunion, pour ne pas participer ni au débat, ni au vote, en raison de leurs fonctions exercées au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Lutte contre les Fléaux Sociaux, locataire de l'Atelier de La Bastide (article L 2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales),

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix POUR, 1 CONTRE (Madame ROUSSON B.) et 2 ABSTENTIONS (Monsieur POQUET P. et ROCHETTE J.),

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Madame Annette BARET, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTRUCTION D'UN ATELIER À LA BASTIDE
Affectation du résultat d'Exploitation 2019
D2020-007

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 3 744,45 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

En l'absence de Messieurs Jacques BLANC, Maire, et Michel ROUX, Adjoint, sortis de la salle de réunion, pour ne pas participer ni au débat, ni au vote, en raison de leurs fonctions exercées au sein du Conseil d'Administration l'Association de Lutte contre les Fléaux Sociaux, locataire de l'Atelier de La Bastide (article L 2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales),

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 :

<u>POUR MÉMOIRE</u> : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/19	
EXCEDENT	3 744,45 €
DEFICIT	/
(A) EXCÈDENT AU 31/12/19	
- Exécution du virement à la section d'investissement	/
- Affectation complémentaire en réserves	/
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	3 744,45 €
(B) DÉFICIT AU 31/12/19	
- Déficit à reporter	/

BUDGET GÉNÉRAL

Approbation du Compte Administratif 2019

D2020-008

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BLANC J., BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUICHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jacques BLANC, Maire,

En l'absence de Monsieur Jacques BLANC sortis de la salle de réunion, pour ne pas participer ni au débat, ni au vote, en raison de sa fonction de Maire exercée au sein du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,

Par 13 voix POUR, 1 CONTRE (Madame ROUSSON B.) et 2 ABSTENTIONS (Monsieur POQUET P. et ROCHETTE J.),

1°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET GÉNÉRAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		312 269,58	35 875,48			276 394,10
Opérations de l'exercice	2 137 392,26	2 610 314,71	1 731 663,58	1 819 698,34	3 869 055,84	4 430 013,05
TOTAUX	2 137 392,26	2 922 584,29	1 767 539,06	1 819 698,34	3 869 055,84	4 706 407,15
Résultats de clôture		785 192,03		52 159,28		837 351,31
Restes à réaliser			2 721 959,69	2 427 132,06	2 721 959,69	2 427 132,06
TOTAUX CUMULES		785 192,03	2 721 959,69	2 479 291,34	2 721 959,69	3 274 483,37
RESULTATS DEFINITIFS		785 192,03	242 668,35			542 523,68

3°) **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET GÉNÉRAL

Approbation du Compte de Gestion 2019

D2020-009

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix POUR, 1 CONTRE (Madame ROUSSON B.) et 2 ABSTENTIONS (Monsieur POQUET P. et ROCHETTE J.),

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Madame Annette BARET, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET GÉNÉRAL
Affectation du Résultat d'Exploitation 2019
D2020-010

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de..... 785 192,03 €

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2019 :**

<u>POUR MÉMOIRE</u> : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	521 476,91 €
RÉSULTAT AU 31/12/19	
EXCEDENT	785 192,03 €
DEFICIT	/
(A) EXCÈDENT AU 31/12/19	
- Exécution du virement à la section d'investissement	242 668,35 €
- Dont affectation complémentaire en réserves (sections)	29 015,48 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	542 523,68 €
(B) DÉFICIT AU 31/12/19	
- Déficit à reporter	/

**PÔLE DE SERVICES
PROGRAMMATION MAISON FRANCE-SERVICES, TÉLÉCENTRE
Approbation du projet et demande de financement
D2020-011**

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition de l'ancienne Vicairie, située Place du Pré commun et cadastrée section B n° 2306 et 2308, dont l'acte notarié a été passé le 16 juillet 2019.

Le but de cet échange était de procéder à la préservation de ce bâtiment dans le giron communal afin de développer les équipements publics de proximité en liaison avec les services publics déjà présents sur ce secteur.

Il donne connaissance d'un projet d'aménagement pour ce bâtiment, basé sur plusieurs aspects d'utilisation du bâtiment, qui seront détaillés dans la programmation de la maîtrise d'œuvre. Le bâtiment devrait accueillir le syndicat mixte Lot Dourdou ainsi que la Maison France Services reliée à un télécentre de travail et une salle pouvant accueillir association et jeunes. Il rappelle que ce bâtiment devra être accessible et étudiera la possibilité de se connecter au complexe Mairie école Salle Polyvalente. L'enveloppe globale prévue à cet effet, à savoir reprise du bâtiment, accessibilité, désamiantage, et aménagements extérieurs est estimée à 450 000 €

Il propose de valider cette opération spécifique et de solliciter les aides financières pour nous permettre d'en assurer la réalisation.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle opération s'intègre parmi les actions prévues dans notre dossier global d'aménagement du Centre-Ville,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le projet d'aménagement du Pôle de services s'élevant à la somme de 450 000,00 €H.T. tel qu'il vient de lui être présenté.

SOLLICITE l'aide de l'EUROPE au titre des crédits LEADER, de l'ETAT (au titre des crédits de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), de la REGION au titre des Équipements Structurants, du DEPARTEMENT pour mettre en place le financement correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à cette opération.

**PÔLE DE SERVICES
ANCIENNE VICAIRIE
Cession du niveau 2 au Syndicat Mixte Lot Dourdou
D2020-012**

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les suites du programme Pôle de Services dans la cadre du contrat Bourg Centre Occitanie.

Afin de faciliter les engagements de la commune et du Syndicat Mixte Lot Dourdou (SMLD), il propose de céder le niveau 2 du bâtiment au SMLD sur la base du prix des Domaines (218 794,00 € divisé par 3 sans l'espace extérieur soit 70 000€

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle opération s'intègre favorise l'installation pérenne des services du Syndicat Mixte Lot Dourdou et facilite ses salariés,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la cession du niveau 2 de l'ancienne vicairie sur la parcelle B2306,

ÉTABLIT un prix de cession de 70 000,00 € sur la base de l'avis France Domaines dans le cadre de l'échange avec le presbytère,

MANDATE un géomètre pour opérer un état descriptif de division,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à procéder à ladite vente,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à cette opération.

**TRAVAUX
AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PRÉ COMMUN
Approbation du projet et demande de financement
D2020-013**

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal la démarche engagée depuis plusieurs années sur une étude de faisabilité pour l'aménagement de la place du pré commun. Ce dossier, structurant et prioritaire pour le cœur de ville, présente un chiffrage relativement important. Il est souligné les différentes réunions faites avec la commission « travaux » qui ont pu modeler ce dossier pour répondre aux attentes du plus grand nombre. Un travail partenarial est actuellement mené pour arriver à disposer de cofinancements dédiés.

Les objectifs donnés à cette réhabilitation sont les suivants :

- *Modeler les espaces pour assurer une cohérence d'ensemble*
- *Renforcer et faciliter l'attractivité du centre-bourg*
- *Valoriser le patrimoine autour de la place, assurer une réhabilitation des réseaux et préparer ceux à venir*
- *Modeler les espaces pour assurer une cohérence d'ensemble*

Ce projet phare, réfléchi depuis de nombreuses années, est essentiel pour la vie de la cité. Il nécessite une réelle approche urbaine, et conforte la position de La Canourgue dans son rôle moteur de cœur de vie de bassin. Il nécessite un engagement fort car cela représente un aménagement techniquement compliqué et financièrement lourd qui pourra peut-être se phaser en deux tranches pour permettre un maintien de vie locale décent et disposer d'une assise financière tenable.

Il s'appuiera également sur des projets moteurs que sont la réalisation de la Maison France Services, du télécabine de travail dans le bâtiment annexe de la Mairie/Ecole/Salle polyvalente.

Le plan de financement est établi sur la base de l'étude de faisabilité intégrant :

- Travaux dont reprise réseaux, mise en valeur canal, enrobés, traçage et autres.....	836 500,00 €
- Eclairage public.....	95 000,00 €
- Honoraires.....	125 475,00 €
- Imprévus 5 %	41 825,00 €
- Signalétique.....	15 000,00 €
TOTAL.....	1 113 800 €

Il propose de valider cette opération spécifique et de solliciter les aides financières pour nous permettre d'en assurer la réalisation.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle opération s'intègre parmi les actions structurantes et essentielles prévues dans notre dossier global d'aménagement du Centre-Ville,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le projet d'aménagement de place du Pré Commun en centre-ville s'élevant à la somme de 1 113 800,00 €H.T. tel qu'il vient de lui être présenté.

SOLLICITE l'aide de l'EUROPE au titre des crédits LEADER, de l'ETAT (au titre des crédits de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), de la REGION au titre des Aménagements d'espaces Publics 2020, du DEPARTEMENT pour mettre en place le financement correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à cette opération.

TRAVAUX

RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Approbation du projet et demande de financement

D2020-014

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente ce dossier synthétique qui nécessite une attention particulière car il est le fruit de l'utilité de l'équipement de la salle polyvalente de La Canourgue. En effet, depuis plusieurs années, la salle du parquet, les éléments de son et lumière, ainsi que l'acoustique de la salle faisant office de restaurant scolaire, nécessitent des aménagements pour répondre à leur objectif d'accueil du public.

Une estimation sommaire a été dimensionnée sur la base de la reprise du parquet avec réalisation d'une dalle, de la reprise de l'éclairage, du son et l'acoustique de la salle du fond.

Les objectifs à maintenir et à développer sont :

- Maintien et amélioration de l'accueil du public sous toutes ses formes (dances, conférences, réunions, forums, etc.)
- Disposer d'un outil son et cinématographique plus adapté (son, projection, écran, et éclairage)
- Favoriser l'emploi d'éclairage économe (LED)

Le plan de financement est établi sur la base de l'étude de faisabilité intégrant :

- Reprise de la salle du parquet	50 000,00 €
- Eclairage son et lumière	15 50,000 €
- Acoustique.....	12 500,00 €
- Imprévus.....	2 000,00 €
TOTAL.....	80 000,00 €

Il propose de valider cette opération spécifique et de solliciter les aides financières pour nous permettre d'en assurer la réalisation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le projet d'aménagement de place du Pré Commun en centre-ville s'élevant à la somme de 80 000,00 €H.T. tel qu'il vient de lui être présenté.

SOLLICITE l'aide de l'EUROPE au titre des crédits LEADER, de l'ETAT (au titre des crédits de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux), de la REGION, du DEPARTEMENT pour mettre en place le financement correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à cette opération.

TRAVAUX AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS Démolition de la Maison RILLOT - Choix de l'entreprise D2020-015

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire fait état de l'avancée du dossier de l'aménagement des espaces publics. Après avoir obtenu des financements de l'Etat et déposé le dossier à la Région au titre du contrat Bourg-Centre en fin d'année dernière, il propose d'avancer sur ce projet destiné à libérer les espaces, rehausser la mise en valeur des canaux et aménager l'espace public de manière à poursuivre la dynamisation du centre-bourg.

Après avoir déposé le permis de démolir, une autorisation a été délivrée le 16 novembre et la publication sur site est en cours de réalisation (2 mois de délai). ENEDIS a proposé une solution d'enfouissement de la ligne BT et une intervention est à définir permettant de libérer le bâtiment pour sa démolition.

En parallèle, une consultation sur simple devis a été lancée auprès de 3 entreprises (S.L.E, Vidal SAS, Groupe Pouget Construction) le 21 janvier. Les 3 entreprises ont répondu dans les délais, le 7 février 2020.

Après analyse des offres, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle du Groupe Pouget Construction pour un montant de 19 636,00 €HT.

Il propose de retenir cette proposition et de préparer les interventions dans des délais optimaux en liaison avec ENEDIS pour l'enlèvement des câbles en façade de la maison RILLOT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

et à l'unanimité de ses membres,

VALIDE le devis de l'entreprise **POUGET CONSTRUCTION** pour un montant de 19 636,00 €HT.

INSCRIT cette dépense au budget 2020 au titre du programme Aménagement Espaces Publics.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à cette opération.

PATRIMOINE
MAISON GÉNIEZ
Réponse suite à appel à projets
D2020-016

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire revient sur le dossier de la Maison GÉNIEZ lancé lors du précédent conseil municipal. Après un débat riche, il a été convenu de lancer un appel à candidatures auprès de l'office notarial de La Canourgue pour la vente de la maison en disposant d'un cahier des charges pour implanter un commerce, des bureaux et logements. Malgré les remarques de plusieurs membres, Monsieur le Maire rappelle que ce cahier des charges était disponible en mairie sur simple demande conformément à l'annonce légale parue dans le midi libre et la Lozère nouvelle.

Il indique que seule Lozère Habitations a déposé un dossier pour le 7 février 2020.

Ce dossier répond aux caractéristiques du cahier des charges à savoir création d'une unité commerciale avec vitrine, de 3 locaux professionnels (bureaux) et de 2 logements.

Le prix proposé par la Société HLM Lozère Habitations est de 65 056,00 €net avec la prise en charge par la société Lozère Habitations de la démolition, du désamiantage et des études géotechniques nécessaires.

Le tènement parcellaire prévu est de 856 m².

Le Conseil Municipal,

Monsieur Sébastien BLANC étant sorti et ne participant ni au débat, ni au vote,
Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, 3 voix CONTRE (ROCHETTE J., ROUSSON B., POQUET P.)

VALIDE la cession du terrain avec l'emprise de 856 m² pour la Société Lozère Habitations au titre du programme proposé au prix de 65 056,00 €net,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'arpentage correspondant auprès d'un géomètre expert et à procéder à la rédaction de l'acte authentique avec les conditions suspensives prévues au cahier des charges,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à cette opération.

PATRIMOINE
ANTENNE RELAIS SITE DE ROUGÈS PARETS
Motif d'intérêt général
D2020-017

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune à accompagner Orange pour le déploiement des antennes-relais sur les sites de Fontjulien, Rougès-Parets et Les Crouzets afin de disposer d'une couverture sur l'ensemble du territoire communal.

Sur le site de Rougès-Parets, parcelle cadastrée H 808 à Rougès Parets Lou Legala, celle-ci se situe en sectional non attribué. Il convient de communaliser cette parcelle pour assurer l'accomplissement d'une projet au motif de l'intérêt général.

Considérant que ce déploiement relève d'un objectif d'intérêt général au sens de l'article L.2411-12-2 du CGCT, que l'antenne relais sur Rougès-Parets est prioritaire,

Monsieur le Maire précise qu'en l'absence de commission, la délibération du conseil municipal est publiée dans un journal habilité à recevoir des annonces légales diffusé dans le département, et affichée en mairie pendant une durée de deux mois afin de recueillir les observations éventuelles des membres de la section concernée. La **Chambre d'Agriculture sera informée de la demande, et a la possibilité d'émettre un avis**, adressé au conseil municipal, sur l'utilisation prévue des biens qu'il est envisagé de transférer à la commune.

La décision de transfert est prise par arrêté préfectoral, ainsi qu'au maire de la commune à fin d'affichage en mairie pendant une durée de deux mois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le motif d'intérêt général du déploiement de la téléphonie mobile en zone blanche et l'implantation de l'antenne relais sur la parcelle en section de Rougès-Parets,

INFORME les électeurs de la section de la démarche engagée par les voies prévues à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à engager la procédure de communalisation de la parcelle cadastrée H 808 à Rougès-Parets Lou Legala,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents relatifs à cette opération immobilière.

TRAVAUX ÉLECTRIFICATION DU RÉSERVOIR À MONTJÉZIEU Versement du fonds de concours S.D.E.E. D2020-018

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
EXTENSION DES pompage réservoir de Montjézieu (soit 108 mètres dont les 100 premiers mètres sont entièrement pris en charge par le SDEE)	5 712.03 €	Participation du SDEE	5 624.03 €
		Fonds de concours de la commune (8 ml x 11€)	88.00 €
Total	5 712.03 €	Total	5 712.03 €

Puis il invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

VU les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

VU les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère

En l'absence de Monsieur Jacques BLANC qui n'a pas souhaité participer au vote en raison de ses fonctions de Président exercées au sein du S.D.E.E. (article L 2131.11 du Code général des Collectivités Territoriales),

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte la proposition de M. le Maire ;

S'ENGAGE à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

DÉCIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

SECTIONS

SECTION DE CONQUES ET DU MAZEL

Coupes d'éclaircies

D2020-019

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été proposé de lancer une consultation pour la réalisation de coupes d'éclaircies sur la section de Conques et du Mazel. En accord avec les agriculteurs exploitant le site, 4 entreprises ont été sollicitées pour une réponse attendue le vendredi 21 février.

Une seule entreprise a répondu dans les délais et propose un prix à 11,80 € la tonne sur 90 % du bois et jusqu'à 15,00 € sur le reste. Ils proposent d'intervenir très rapidement et ce avant l'été 2020.

Les entreprises Chadelat et la Société Forestière Lozérienne ont répondu hors délai.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

VALIDE la proposition de la société Alliance Forêt Bois pour un prix de 11,80 € la tonne et un délai d'intervention avant l'été 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à cette opération.

VOIRIE
RÉGULARISATION FONCIÈRE À MONTJÉZIEU
Successions de Christian GREGOIRE
D2020-020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Lors de la prise de possession du gîte de Busses, un cabanon en ruine en liaison avec le gîte avait été proposé à Monsieur Christian GRÉGOIRE en échange de bandes bordant la voie communale pour une assise sécurisée de la voirie. Ce dossier ancien n'avait pas été régularisé et la succession est bloquée concernant ce point.

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée de valider cette transaction quasi gracieuse et de prendre toutes dispositions pour authentifier cette décision devant un notaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'accord signé le 7 janvier 2020 par Succession de Monsieur Christian GRÉGOIRE,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la transaction foncière intervenue entre la succession de GRÉGOIRE Christian et la Commune de La Canourgue au terme de laquelle la Commune prélève une portion de 19 m² de surface de terrain sur les parcelles A273/A274/A276, en contrepartie, s'engage à céder la parcelle A276 de 23 m².

CHARGE le Cabinet FAGGE et Associés, géomètre-expert à Mende, de la délimitation de la surface d'emprise avec établissement d'un document de modification du parcellaire cadastral.

CONFIE à Maître Claire DACCORD, notaire à La Canourgue, la préparation de l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes, à signer tous documents relatifs à cette opération.

VOIRIE COMMUNALE
Travaux de sécurisation
Produit des amendes de police 2020
D2020-021

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean FABRE, Adjoint, présente à l'assemblée une série de prestations à prévoir dans le cadre du programme de travaux à financer par le produit des amendes de police. Il s'agit de deux dossiers de sécurisation qui nécessitent une intervention prioritaire :

- Glissière de sécurité en remplacement sur la route de la Bastide
- Glissière de sécurité sur le hameau de la Tieule.

Le montant d'intervention pour les deux glissières est de 8 892,96 € montant détermine par notre maîtrise d'ouvrage déléguée Lozère Ingénierie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le principe de procéder aux travaux de sécurisation routière sur La Tieule et la routes de la Bastide pour un montant de 8 892,96 €

SOLLICITE l'attribution d'une dotation financière maximale provenant du produit des amendes de police.

S'ENGAGE à réaliser les travaux au cours de l'année 2020 si la Commune de La Canourgue est admise au taux le plus favorable au bénéfice de ladite dotation.

PERSONNEL
Prolongation du poste d'Adjoint Technique contractuel à temps incomplet
avant création de poste
D2020-022

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la gestion du gîte d'étape pédestre nécessite le maintien de l'emploi pour quelques heures par semaine d'une personne chargée des réservations, de l'accueil des randonneurs et de l'entretien des locaux. L'irrégularité de la gestion ne permettant pas de pouvoir asseoir une quotité de travail suffisante, il convient de s'appuyer sur une saison complémentaire pour définir le besoin réel de gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le poste consiste au suivi des réservations et à son entretien particulier, tout en assurant la prise en charge de la régie. Monsieur le Maire propose de reconduire le poste d'Adjoint Technique à temps incomplet, à compter du 1 février 2020 et jusqu'au 31 octobre 2020 avec un temps de travail de 7 heures par semaine.

Il propose de recruter cet agent par le biais d'un contrat à durée déterminée dont les modalités d'affectation, de durée et de rémunérations sont rappelées ci-dessous :

Contrat durant la période d'ouverture :

- Période : du 1 février 2020 au 31 octobre 2020
- Affectation : Gîte d'étape pédestre
- Temps de travail : 7 heures/semaine
- Rémunération : traitement indiciaire brut correspondant au 3^o échelon de l'échelle C2, Indice Brut 357 + heures supplémentaires en cas de nécessité de service + congés payés.

Puis il invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions diverses relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment celles relatives au recrutement d'agents non titulaires,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel aux conditions définies ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les contrats de travail correspondants.

PERSONNEL

**Stage d'accompagnement à la mise en place des dispositifs de
Revitalisation Bourg-Centre et Lozère Nouvelle Vie
D2020-023**

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal de la poursuite de l'opération de revitalisation du bourg-centre qui conduit à accompagner la sortie prochaine de locaux, l'aménagement de places et autres. Il indique qu'en parallèle, la commune s'est engagée dans le dispositif Lozère nouvelle Vie et qu'à ce titre un travail complémentaire existait avec la dynamisation du bourg centre.

En parallèle, une proposition de stage nous a été transmise par la licence professionnelle de développement de projets à Clermont-Ferrand. Ce stage rémunéré permettrait de faciliter le démarrage de l'opération Lozère Nouvelle Vie à l'échelle de la commune tout en préservant et renforçant le contexte de revitalisation.

Les principaux objectifs du stage sont :

- Accueil de nouvelles populations: mise en place d'un recueil pour nouveaux arrivants, organisation d'un événement sur ce thème, suivi et formalisation de l'offre sur les logements, locaux

- Revitalisation bourg-centre: formalisation d'un groupe de travail pour dynamiser le centre, travail sur des pistes d'amélioration de l'attractivité (marché, déplacement doux, signalétique)

Monsieur le Maire rappelle que le stage se déroulerait à compter du 20 avril 2020 et jusqu'au 31 juillet 2020 avec un temps de travail de 35 heures par semaine sur la base d'une gratification représentant un coût de 1 900 €

Puis il invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de recruter un(e) stagiaire aux conditions définies ci-dessus.

INSCRIT cette démarche dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg et propose de solliciter un financement correspondant,

INSCRIT au budget la dépense correspondante,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les conventions de stage correspondants.

PERSONNEL

**Prise en charge de lunettes suite incident au travail
D2020-024**

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire évoque un cas particulier pour laquelle la situation est bloquée. Les assurances de prise en charge pour des lunettes cassées d'un agent auprès d'un commerce local n'ont pas été remboursées par l'assurance auprès dudit commerce.

Dans la perspective du dénouement de cette situation, il est proposé que la commune assume cette facture et poursuive le travail de régularisation avec l'assureur.

Puis il invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à prendre en charge cette dépense.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Épandage des boues de la Société Fromagère du Massegros D2020-025

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations indiquant que la Société Fromagère du Massegros dispose d'une autorisation préfectorale prévoyant l'épandage agricole des boues issues de sa station d'épuration.

Le périmètre a évolué depuis 2009 et il apparaît que la commune de La Canourgue est concernée sur 3 zones identifiées :

- Zone de la Piguière et du Bouquet
- Zone du Maldefred
- Zone de Fontjulien

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

NE S'OPPOSE PAS à cette extension du plan d'épandage sur les 3 sites concernés.

FORÊTS SECTIONALES
Assiette des coupes de bois de l'année 2020
D2020-026

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Christian BELIN, Responsable du Service Bois de l'Office National des Forêts, du 13 janvier 2020, concernant les coupes réglées, à assier en 2020, dans les forêts sectionales suivantes :

1°) COUPES À INSCRIRE À L'ÉTAT D'ASSIETTE 2020 :

Section	Parcelle	Surface parcourue	Volume présumé	Type de coupe	Destination
Le Domal	11 a	4,51 ha	170 m ³	Amélioration	Vente publique
Rouges Parets Abrits teissonières	1	4,36 ha	109 m ³	Amélioration	
Rouges Parets Abrits teissonières	1	1,92 ha	154 m ³	Régénération	
Rouges Parets Abrits teissonières	2	10,55 ha	488 m ³	Amélioration	

2°) COUPES À REPORTER :

Section	Parcelle	Surface parcourue	Volume présumé	Type de coupe	Destination
Le Domal	4	1,38 ha	159 m ³	Régénération	Report en 2023

3°) COUPES À SUPPRIMER :

Section	Parcelle	Surface parcourue	Volume présumé	Type de coupe	Destination
La Capelle Vialette	8	9,65 ha	337 m ³	Amélioration	Supprimée
La Capelle Vialette	11	4,85 ha	170 m ³	Amélioration	
La Capelle Vialette	12	1,72 ha	60 m ³	Amélioration	
La Capelle Vialette	13	2,28 ha	80 m ³	Amélioration	

Le Conseil Municipal,

En application de l'article L 145.1 du Code Forestier,

Sur proposition de l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DEMANDE l'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette 2020 telles que détaillées ci-avant.

DÉCIDE de leur destination par une mise en vente publique laissée aux soins de l'Office National des Forêts dans le cadre de ses adjudications et appels d'offres habituels.

PRÉCISE que les coupes sur la parcelle n° 4 de la Forêt Sectionale du Domal sont reportées à 2023 et sur les parcelles n°8, 11, 12, 13 de la section de la Capelle Vialette, les coupes seront supprimées.

AUTORISE Monsieur le Maire de La Canourgue ou l'un de ses adjoints, à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et à signer tous documents s'y rapportant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Organisation des élections
D2020-027

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les prochaines élections seront les dimanche 15 et 22 mars. Afin d'organiser au mieux la journée, la commune établira un planning pour lequel elle sollicitera les personnes pouvant être présentes. Une réunion avec les présidents de bureau de vote se tiendra dans les prochains jours pour l'organisation de la journée.

Les Présidents des bureaux de vote sont :

- ⇒ Sur la Canourgue : M. Michel ROUX
- ⇒ Sur Auxillac : Mme Karine BOISSONNADE
- ⇒ Sur Montjézieu : M. Michel BOUBIL

Sur la question du dépouillement, une note pourra être établie pour permettre aux candidats et aux conseillers de disposer d'une information complète.

Ce point ne nécessitant pas de délibération, Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

D2020-028

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020.

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., BOUDON J.-P., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., ROUSSON B., POQUET P., PLISSON I., BLANC S., AUGADE E., BACH F.

ABSENTS : BOISSONNADE K., VALENTIN C., excusés.

POUVOIRS : De PELAPRAT N. à LAFON M., de FAGES S. à ROUX M., de LABEUCHE W. à FABRE J.

Monsieur Michel ROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire évoque plusieurs points en questions diverses afin de compléter l'information des Conseillers Municipaux présents sur l'avancement des dossiers et sur les animations :

Manifestation à cheval - Randonnée découverte du 31 juillet :

Initié par Vanessa Sandoval, organisatrice par le biais de l'association Découverte du patrimoine à cheval, La Route Randonnée découverte est soutenue par le comité régional d'équitation Occitanie et une équipe comprenant une vingtaine de bénévoles.

Se concentrant sur la région Occitanie, la LRRD réunit sur quelques jours plus d'un millier de passionnés comprenant participants et grand public.

A cheval, en attelage à pied ou à vélo, La LRRD c'est la découverte de grands espaces naturels, d'un patrimoine culturel exceptionnel et authentique avec la mise à l'honneur de la gastronomie locale.

Depuis maintenant huit ans, La Route Randonnée Découverte invite les participants venus de tous horizons France et étranger (Belgique, Allemagne, Suisse, Angleterre et bien d'autres), à la découverte et promotion de notre région, de son patrimoine et de ses paysages au rythme du pas des chevaux.

Chaque année, un nouvel itinéraire est proposé. Ce rassemblement est devenu un événement marquant de l'été.

Le passage sur La Canourgue est prévu le 31 juillet et le Maire propose de mettre à disposition les infrastructures (douches dojo et gymnase, espace St-Frézal) pour accueillir au mieux ce groupe. Il propose néanmoins que la prochaine équipe municipale se penche sur les possibilités connexes au passage de ce groupe pour créer un véritable événement (possibilités de spectacles, manifestations, marchés et autres).

Village Vacances : situation :

Monsieur le Maire fait part d'une lettre de la SELO pour laquelle 3 à 4 logements ont été fermés dans l'attente d'une expertise de sécurité, ceux-ci présentant un risque pour la sécurité du public. La SELO a fermé une partie des gîtes et entreprend la réalisation d'un diagnostic qui permettra de poser la réalité des travaux et des possibilités d'ouverture de ceux-ci.

Un programme de travaux chiffré à 4,8 M€ a été établi en 2018. Il s'agira pour la suite de positionner ce projet et d'envisager un cofinancement minimal de 50 % pour poursuivre l'exploitation du village vacances. Il faut rappeler qu'un village vacances dispose d'un modèle économique autonome et que la reprise de celui-ci sera étudié selon plusieurs modalités : renouvellement de délégation de service public, régie, vente ou autres.

Point de M. le Maire sur la situation conjoncturelle

En fin de séance M. le Maire souhaite en quelques minutes faire une mise au point compte tenu des attaques inacceptables dont il est l'objet dans une campagne électorale où il n'est pas candidat. Il s'en est suivi des échanges un peu vifs, les élus de l'opposition s'élevant contre ce qu'ils qualifient de campagne électorale. Le Maire estime qu'il ne peut laisser passer de fausses informations sur des dossiers communaux sans réponses objectives précisant quelques points. Il n'est pas candidat et avait souhaité prendre un certain recul en s'abstenant de présenter son bilan particulièrement positif. Il n'a même pas inauguré les réalisations pourtant exceptionnelles : la Maison de Santé pluridisciplinaire, l'aménagement de la Maison NOLORGUES pour le Centre Postcure Sainte Marie, les bureaux de l'Office de Tourisme dans la rue de la Ville. Les élus de l'opposition se sont toujours prononcés contre cette dernière réalisation alors que son implantation a constitué un élément majeur de la revitalisation du cœur de la Canourgue, au même titre que le Pôle de Médecine Alternative et métiers d'Art., le gîte d'étape Saint Guilhem, la maison Angles, la boulangerie (magasin fournil logement). Il n'a pas communiqué sur le lancement des travaux de la Maison CASTAN. Il n'a pas mis en avant les aménagements de locaux pour les jeunes et moins jeunes à La Capelle pas plus que les grands travaux d'Auxillac, Montjézieu ou ceux de la réhabilitation réussie de la Maison de Retraite Saint-Martin.

La polémique ouverte à propos du terrain GÉNIEZ est indigne. Sébastien BLANC n'a jamais été Président ou actionnaire de la société HLM Lozère Habitation, mais Directeur de cette société dont l'actionnaire majoritaire est le département et dont la vocation sociale est reconnue. Elle vient d'ouvrir le chantier de construction de neuf maisons supplémentaires aux Castagnèdes. Elle intervient au même titre que l'autre société HLM Polygone, issue du Cantal, pour offrir le maximum de logements sociaux et aussi permettre à certains locataires de devenir propriétaires. Le Maire ne peut accepter sans réagir des insinuations malveillantes. Pendant plus de quarante-cinq ans de vie publique, il a toujours fait preuve d'une grande rigueur et, en tant que Maire il a même renoncé aux indemnités auxquelles il pouvait prétendre.

Le golf dont la construction remonte à plus de 30 ans, ne coûte rien à la commune car il constitue un équipement d'attractivité touristique indispensable pour le Département, ce qui d'ailleurs a conduit à l'extension à 18 trous, le projet de Barres (près de Langogne) étant bloqué par le problème du foncier. C'est aussi un équipement sportif pour les jeunes, ceux du Collège en particulier, dont il complète la vocation Sport Nature. Dans trois ans la Commune pourra lancer une consultation ouverte à la SELO mais aussi aux entreprises spécialisées. Par ailleurs, son existence a favorisé l'installation de certaines familles et tout récemment la vente d'une maison.

Pour ce qui concerne la dette, vouloir apprécier son montant en fonction du nombre d'habitants, c'est cacher l'essentiel, à savoir les recettes générées par les investissements productifs réalisés. Pour notre Commune c'est plus de 400 000€ par an de produits du patrimoine immobilier.

La visite organisée par le SDEE aux Vans, commune de l'Ardèche, qui a expérimenté un réseau de chaleur depuis déjà quelques temps a permis de vérifier le bien-fondé environnemental et économique du projet de La Canourgue qui ne concerne d'ailleurs que des équipements publics (la Maison Sainte-Marie, Maison de Santé pluridisciplinaire, la Mairie, la Maison NOLORGUES, la Halle couverte, l'Ecole et l'ancienne Vicairie).

Enfin traiter le Conseil Municipal de Chambre d'enregistrement c'est mépriser tous ceux qui ont permis à La Canourgue de poursuivre son développement, d'améliorer la qualité de vie sur tout son

territoire, de favoriser l'emploi grâce aux zones d'activité de La Bastide (plus de 200) et de La Tieule ; de soutenir le tourisme, l'agriculture et le commerce ainsi que le secteur Sanitaire et Social.

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à tous les élus, adjoints et conseillers municipaux et aussi aux équipes administratives et techniques qui se sont mobilisées pendant plus de 40 ans sous l'impulsion de Claude MALZAC. A son propos le Maire tient à rappeler qu'il ne l'a pas désigné comme candidat mais qu'il le soutient totalement ayant pu apprécier toutes ses qualités administratives et humaines. Ceux qui voudraient le réduire en un successeur héritier font preuve de mépris pour sa propre personnalité. Il vient d'en faire une belle démonstration dans la composition de sa liste qui incarne le changement dans la continuité alors que d'autres prônent la rupture.

Monsieur le Maire a tenu à clôturer le dernier Conseil Municipal en appelant au respect mutuel. S'il espérait au bout de tant d'années un peu plus de modération dans les attaques, il n'en a pour autant ni amertume ni nostalgie. Il fait confiance aux Canourguaises et Canourguais pour que la nouvelle page qui va s'ouvrir s'effectue dans le bon sens pour que Vive La Canourgue.

**Tableau des présents lors de la séance du
Conseil Municipal de La Canourgue du 26 février 2020**

Nom, Prénom	Pouvoir donné à	Signature
AUGADE Emeline		
BACH Fabienne		
BLANC Jacques		
BLANC Sébastien		
BOISSONNADE Karine		
BOUBIL Michel		
BOUDON Jean-Pierre		
FABRE Jean		
FAGES Serge	ROUX Michel	

LABEUCHE William	FABRE Jean	
LAFON Madeleine		
PELAPRAT Nathalie	LAFON Madeleine	
PLISSON Isabelle		
POQUET Pascal		
PRADEILLES Marie-Christine		
ROCHETTE Jérôme		
ROUSSON Bernadette		
ROUX Michel		
VALENTIN Christine		